

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 893

présenté par

M. Breton, Mme Boëlle, M. Perrut, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Kuster, Mme Corneloup,  
Mme Louwagie, Mme Blin, M. de la Verpillière, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bazin,  
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 27**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« huit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 11 de l'article 25 du projet de loi prévoit un renouvellement tous les huit ans pour l'agrément des fédérations sportives.

Il convient donc d'appliquer des règles équivalentes pour les associations culturelles.